ARRÊTÉ n° 2026/04/ 0919

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction générale

D-2604-002214

Objet : Délégation de fonctions à Madame Valerie POLLIN conseillère municipale délégué aux commerces du centre-ville

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

ARRÊTE

Article 1 : Madame Valerie POLLIN conseillère municipale est déléguée aux commerces du centre-ville sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 2 : A ce titre, elle signe les courriers concernant ces domaines. Aucun engagement de dépenses ne peut être effectué sans l'aval de Monsieur le maire ou de Monsieur l'adjoint aux finances.

Article 3 : Madame Valérie POLLIN exerce ses délégations en relation et en complémentarité de l'action de Monsieur David BERREBI, conseiller municipal spécifique délégué au commerce, aux marchés et au bien-être animal.

Article 4 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 27 AVR. 2026

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT (GARD)

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le*....27.AVR.2026...
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....27.AVR.2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....